

1. LES PRÉSENTS :

- Bernard TOMASINI
Président du CdD CASA
- François-Xavier KOEMPGEN
Directeur du CdD CASA
- Richard THIERY
Elu
- Stéphanie FRISINA
VP Développement Economique
- Thierry LESPINASSE
VP du CdD CASA - SLV
- Alain BOURGON
GADSECA
- Bernard GARNIER
GADSECA-ASEB AM
- Jean-Pierre GALLIANO
ELAN
- Catherine SENS MEYE PELLEGRINO
CFDT
- Fernande GIUDICE
ASLIB -CNC
- Christian DENTAL
Président Honoraire
- Catherine MATHURIN
FCPE
-
- Marika ROMAN
VP déléguée communication et
relation extérieures
- Albine PASQUETTI
Secrétariat
- Jean-François CARRASCO
VP Délégué Cap AZUR
- Carole GHIBAUDO
VP du CdD CASA – ADECOHA
- Alain CLAVEL-MORROT
UD CFE CGC
- Sylvie CHRISTOFLE
IAE TOURISME
- Francine BEGOU PIERINI
GADSECA -ASEB -
- Christian COUVREUR
UD CFE CGC
- Brigitte ROLLIER
Géo Sites AA
- André HERVIER
ASLIB -CNC
- Viviane GUSTINELLI
ASLIB CNC

Monsieur Tomasini ouvre la séance.

1. Nouvel organigramme du Bureau du CdD (désignation des Vice-Présidents délégués)

Monsieur Tomasini rappelle le contexte. La création du Pôle Métropolitain CAP AZUR mérite une attention spécifique de la part du Conseil de Développement. Le bureau a décidé la création d'un poste de Vice-Président délégué à CAP AZUR. Monsieur CARRASCO jusqu'alors Vice-Président en charge de l'animation du groupe économie emploi a été désigné pour ce poste.

Monsieur Tomasini remercie Madame FRISINA, membre de la Jeune Chambre Economique d'Antibes, de prendre la relève pour l'animation du poste de Vice-Présidente du groupe thématique économie et emploi.

Monsieur Tomasini propose également de modifier l'intitulé du poste "chargée de mission communication" en poste de "Vice-Présidente déléguée à la communication".

2. Présentation de CAP AZUR.

Monsieur CARRASCO présente CAP AZUR.

CAP AZUR est un Syndicat mixte disposant de la personnalité morale et financière. Il regroupe les agglomérations de l'ouest du département :

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (24 communes, 180 000 habitants)

La Communauté d'Agglomération Cannes, Pays de Lérins (5 communes, 160 000 habitants)

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (23 communes, 100 000 habitants)

La Communauté de Communes des Alpes d'Azur (34 communes, 10 000 habitants)

CAP AZUR entend mettre en commun des projets autour des compétences clefs du territoire, le développement économique, l'attractivité, la mobilité, la protection et sensibilisation environnementale et la valorisation des déchets. La présentation qui est faite sera disponible sur le site du CDD.

Une personne de l'assemblée profite de cette présentation pour savoir si ce qui est fait pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ne concerne que les habitants de la CASA.

Réponse par les services le 29 mai :

S'agissant des PMR, la CASA a mis en place deux types de service :

Un service à la carte – sur dossier médical, le bénéficiaire dispose d'un accompagnement de trottoir à trottoir (domicile au point d'arrivée), pour le coût d'un déplacement classique. Seuls les habitants de la CASA en bénéficient. L'extension à CAP AZUR de ce dispositif concerne les PMR en Fauteuil Roulant, en invalidité à 80% et en cécité.

Un service non individualisé (d'arrêt à arrêt seulement et sur des secteurs bien définis) – la PMR contacte le service de la CASA pour que le bus qu'elle compte prendre s'adapte à son handicap au moment de sa montée. Ce service est disponible pour tout le monde sur simple réservation et sans inscription au préalable

3. Retour sur le festival "Souffleurs d'avenir" à Biot

Les membres ont constaté le peu de visiteurs aux stands et personne pour assister à la miniconférence prévue le samedi. Monsieur Tomasini rappelle que l'objectif du CDD était de se faire connaître, de passer quelques messages, notamment à l'occasion de la table ronde du vendredi soir. Cet objectif est atteint. Les membres du plénier sont convaincus qu'il faut réitérer cet exercice et essayer de participer à davantage de manifestation de ce type.

4. Validation de l'avis sur le tourisme durable

Monsieur Tomasini rappelle que cet avis, pris à la suite du colloque sur le tourisme de 2016, avait déjà été validé par l'Assemblée Plénière en décembre 2018. Les groupes devaient apporter de nouvelles propositions. L'avis est définitivement adopté.

5. Présentation de l'avis sur le CLIMAT

Monsieur Bernard GARNIER du GADSECA présente cet avis dont le CDD s'est auto saisi. La présentation est sur le site du Conseil de Développement. L'avis est adopté et sera transmis à la CASA.

6. Présentation de l'avis sur le PDU

La CASA a saisi le CDD pour qu'il fasse des propositions dans le cadre de la révision du PDU. Les travaux ont débouché sur un avis qui a déjà été transmis aux services de

la CASA. Monsieur Lespinasse, Vice-Président du groupe "Aménagement du Territoire", détaille les grandes propositions des groupes thématiques. Le travail sur le PDU doit être poursuivi en faisant ressortir des priorités. L'avis est validé.

7. Préparation Colloque 2019

Monsieur Tomasini rappelle l'idée initiale d'avoir un colloque en octobre avec comme thème l'organisation future du travail sur la technopole, avec notamment deux axes majeurs : le télétravail et la mobilité. Cependant, le calendrier des élections municipales conduit à reporter le colloque.

8. Questions diverses.

Monsieur Tomasini informe l'assemblée de l'existence d'une Coordination Nationale des Conseils de Développement (la CNCD). Il annonce que le Conseil de Développement de la CASA va faire acte de candidature au Conseil d'Administration et au Bureau de cette association.

Par ailleurs, il annonce que les deux prochains axes de travail des groupes thématiques concerneront les thèmes du Commerce et de la politique agricole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.